

Procédure étudiant-es sortant-es

Les modalités d'organisation des mobilités sont définies par la Commission Erasmus
(*article 15 du Règlement des études*)

Qui sont les étudiant-es concerné-es ?

Les étudiant-es de B3 et de M1 qui ont obligatoirement validé tous les cours.

Quelle peut être la durée du séjour ?

Les séjours à l'étranger ont lieu au 1er quadrimestre. Aucune prolongation ne peut être accordée en cours de séjour.

Où partir ? Comment procéder au choix de l'école partenaire ?

Une liste des écoles partenaires européennes et internationales est disponible sur le site internet de l'école.

Le choix de l'établissement partenaire sera analysé en concertation avec l'équipe pédagogique de votre atelier.

Quelles sont les étapes à suivre ?

(*calendrier à titre indicatif*)

1 Mi-October :

Participation à la réunion d'information et de présentation des différents programmes de mobilités. A l'issue de celle-ci, vous recevrez (par mail) à votre initiative le formulaire d'inscription pour une mobilité d'études.

2 Mi-October jusqu'à mi-décembre:

Échanges - Discussion / à l'opportunité d'un séjour à l'étranger, du choix d'une école et de votre projet avec les professeur-es de votre atelier en vue d'obtenir leur approbation.

3 Mi-janvier jusqu'à mi-février :

Vérification des modalités de l'envoi des dossiers et des éléments à rassembler.

Constitution de votre dossier de mobilité.

4 Mi-février jusqu'à mi-mars:

Nomination officielle de l'étudiant-e par La Cambre auprès de l'école choisie.

5 Mi-mars jusqu'à mi-mai :

Envoi de votre dossier de candidature.

6 Mi-mai jusqu'à mi-juillet :

Notification par l'école partenaire de l'Acceptation ou du refus.

7 Mi-juin jusqu'à mi-juillet :

Constitution des documents préalables au départ (contrat de bourse et programme d'études).

Quand l'étudiant-e doit-il/elle se manifester au plus tard pour poser une candidature de mobilité Erasmus ?

Le formulaire d'inscription au programme de mobilité pour études est à remettre (à Lucas -secrétariat des étudiant-es) ou à envoyer (international@lacambre.be) au plus tard pour le dernier vendredi précédant les congés d'hiver.

Quels sont les documents nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature pour une mobilité d'étude ?

- Le portfolio (selon les recommandations de l'école sollicitée)
- La lettre de motivation
- Tout autre document requis par l'école partenaire (à vérifier en amont) ainsi que des documents d'identité en ordre de validité.

Après réception de la lettre d'acceptation, quels sont les documents nécessaires pour compléter le dossier avant le départ ?

- Le contrat d'études : Learning agreement
- Le contrat de bourse de mobilité
- La licence OLS
- L'attestation de séjour
- Les documents d'assurance

Après le séjour, quels sont les documents nécessaires pour clôturer le dossier ?

- Le relevé de notes de transferts de crédits ('Transcript of records', via le coordinateur de l'école partenaire)
- L'attestation de séjour
- Le rapport de mobilité (en ligne)

Quelle doit être la maîtrise de la langue parlée dans l'école choisie ?

Le niveau minimal pour envisager une mobilité doit être B1 pour la langue nationale et/ou l'anglais.

Le résultat de votre test sera obligatoirement joint à votre formulaire de demande.

Un soutien linguistique en ligne (OLS –Online Linguistic Support–) est aujourd'hui en place, gratuit et pour 22 langues européennes.

Quel est le montant de la bourse ?

Le montant de la bourse est déterminé par la durée du séjour d'études et la destination.

Un premier versement (80%) est effectué dès réception de l'attestation de séjour après l'arrivée de l'étudiant-e dans l'établissement d'accueil. Le solde de la bourse (20%) est versé à l'étudiant-e dès réception des documents nécessaires à la clôture du dossier de mobilité.